

**Arrêté du 25 mai 2009 portant nomination à la commission chargée d'agrèer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires**

NOR : JUSD0911396A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 16-12 du code civil ;

Vu l'article 6-1 de la loi n° 71-498 modifiée du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires ;

Vu le décret n° 97-109 modifié du 6 février 1997 relatif aux conditions d'agrément des personnes habilitées à procéder à des identifications par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire, et notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Marais (Marie-Françoise), conseillère à la Cour de cassation, est nommée, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, présidente de la commission chargée d'agrèer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires.

Article 2

Le directeur des affaires criminelles et des grâces est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 25 mai 2009.

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
RACHIDA DATI